



Loisirs

COURS D'ARTS PLASTIQUES

fiche d'inscription - année 2024/2025

cadre réservé à l'administration	
GU	fiche reçue le
culture	disponibilité ☐ oui ☐ non
culture	confirmation le
GU	saisie le

Toute famille qui a complété un dossier guichet unique pour la rentrée 2023 ne doit pas compléter un nouveau dossier en 2024 s'il n'y a eu aucun changement (coordonnées, situation, composition de la famille...).

En cas de changement, merci de les indiquer sur un dossier guichet unique 2024.

S'ils n'ont pas déjà été transmis pour une inscription à une activité (accueil collectif de mineurs) depuis avril 2024 les documents suivants sont à joindre à cette fiche : **une copie du carnet de vaccinations du/des enfant(s), un justificatif de domicile pour les Neuvilleois (datant de moins de 3 mois).**

- Une fiche d'inscription doit être complétée par famille. Attention fiche recto/verso.
- L'inscription se fait pour une année entière et entraîne le paiement intégral du tarif annuel.
- Les inscriptions seront prises à partir du 19 juin 2024 dans la limite des places disponibles.
Priorité aux élèves inscrits en 2023-2024 jusqu'au mardi 18 juin 2024 à 12h.

/// inscription(s)

☐ inscription adulte(s)

	merci de cocher le cours souhaité		
	Prénom NOM	mardi 9h-11h	jeudi 18h-20h
1		☐	☐
2		☐	☐

☐ inscription enfant(s)

			merci de cocher le cours souhaité				
	Prénom NOM	Âge et classe	lundi 18h-19h30 prim / ados	mardi 18h-19h30 ados	mercredi 10h-11h30 primaires	mercredi 13h30-15h primaires	mercredi 15h-16h30 ados
3			☐	☐	☐	☐	☐
4			☐	☐	☐	☐	☐
5			☐	☐	☐	☐	☐
6			☐	☐	☐	☐	☐

/// tarifs

TARIF ENFANT NEUVILLOIS		TARIF ENFANT NON NEUVILLOIS
1 ^{ère} inscription	2 ^{ème} / 3 ^{ème} ... inscription	
105 €	88 €	156 €
TARIF ADULTE NEUVILLOIS		TARIF ADULTE NON NEUVILLOIS
95€		156 €

/// paiement

☐ en 1 versement ☐ en 3 versements

Paiement(s) auprès du guichet unique à la réception de la facture.

Modes de paiement : espèces, chèque à l'ordre de «régie guichet unique Neuville-en-Ferrain», chèques-vacances ou carte bancaire.



neuville
en ferrain

/// informations diverses

Le vol des effets personnels (vêtements, vélos...) que peuvent subir les élèves lors des cours n'est pas couvert par la responsabilité de la commune. Il appartient aux élèves, s'ils le souhaitent, de se rapprocher de leur assureur afin de se garantir contre ces vols éventuels.

La participation aux cours d'arts plastiques implique le respect des horaires.

/// cartes d'élèves arts plastiques

Afin de bénéficier de réductions dans certains magasins, merci de transmettre une photo d'identité qui sera apposée sur une carte à présenter en caisse lors de vos achats.

/// photographies

Dans le cadre des ateliers d'arts plastiques, des photographies sont réalisées au cours de l'année pour des articles, des supports numériques ou des plaquettes réalisées par le service communication de la Ville. Pour cela, une autorisation est demandée dès à présent.

Je soussigné(e) Monsieur et/ou Madame

- | | |
|---|---|
| ☐ Autorise la réalisation et la divulgation de | ☐ mon image |
| ☐ N'autorise pas la réalisation et la divulgation de | ☐ l'image de mon / mes enfant(s) |
| | ☐ mon image |
| | ☐ l'image de mon / mes enfant(s) |

/// autorisation de sortie

Je soussigné(e) Monsieur et/ou Madame

- ☐ Autorise mon / mes enfant(s) à sortir seul(s) après les cours
- ☐ N'autorise pas mon / mes enfant(s) à sortir seul(s) après les cours

Merci d'indiquer ci-dessous les coordonnées des personnes autorisées à reprendre votre/vos enfant(s), munies d'une pièce d'identité :

Prénom : NOM :

Tél. : Port. :

Lien de parenté :

Prénom : NOM :

Tél. : Port. :

Lien de parenté :

Prénom : NOM :

Tél. : Port. :

Lien de parenté :

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'inscription aux cours mentionnés dans le règlement des ateliers d'arts plastiques.

Fait à, le

Signature :

Les cours reprennent le lundi 2 septembre 2024.

Une confirmation d'inscription sera adressée par courriel ou téléphone.

// Pour tout renseignement relatif à l'activité ou au cours, pour toute absence au cours de l'année ou autre information, veuillez contacter le service culture, centre André Malraux / 03 20 11 67 69 / cwoodun@neuvillen-ferrain.fr

// Pour tout renseignement relatif à l'inscription (changement de coordonnées...), à la facturation ou au paiement, veuillez contacter le guichet unique, Hôtel de ville / 03 20 11 67 11 / guichet.unique@neuvillen-ferrain.fr

Protection des Données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Neuville-en-Ferrain, pour la gestion des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extra-scolaires et de petite enfance.

Elles sont conservées pendant toute la durée d'utilisation des services et sont destinées au Guichet unique, aux structures Petite Enfance, aux services Education et Jeunesse.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en écrivant à Madame le Maire, Hôtel de Ville, 1 place du Général de Gaulle, BP n°8, 59531 Neuville-en-Ferrain cedex ou par courriel à l'adresse contact@neuvillen-ferrain.fr